

Séance ordinaire du 15 août 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 15 août 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **2017-08-211 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

### **2017-08-212 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017 soit adopté et signé tel que présenté.

### **2017-08-213 Tournoi de golf de la Fondation du CSSS du Granit**

---

ATTENDU le 25<sup>ème</sup> Tournoi de golf de la Fondation du CSSS du Granit en collaboration avec les employé(e)s du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – CSSS du Granit;

ATTENDU QUE c'est une activité de financement;

ATTENDU QU'aucun élu n'est disponible pour participer à ce tournoi.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un don de 100 \$ soit remis.

### **2017-08-214 Rencontre interrégionale Santé/Culture**

---

ATTENDU QU'une rencontre interrégionale Santé/Culture est prévue le 4 octobre 2017 à Sainte-Camille;

ATTENDU QUE la culture peut aider à bâtir des communautés vibrantes et en santé;

(suite de la résolution #2017-08-214)

ATTENDU QUE le coût est 45 \$ avant taxes par personne pour les inscriptions effectuées avant le 2 septembre 2017.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Julie Demers et M. Marc-André Vallières soit autorisée à y assister.

### **2017-08-215 Campagne Solidarité Ristigouche**

---

ATTENDU l'appel à la solidarité municipale pour la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, municipalité de 157 citoyens;

ATTENDU QUE cette municipalité fait l'objet d'une poursuite abusive par la pétrolière Gastem concernant un règlement que la municipalité a adopté visant à protéger les seules sources d'eau potable de leurs citoyens;

ATTENDU QU'une victoire juridique de Gastem créerait un dangereux précédent pour l'ensemble du monde municipal;

ATTENDU QU'une victoire juridique de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est créerait une jurisprudence des plus favorables affirmant la juste compétence municipale à protéger le bien commun qu'est l'eau potable ;

ATTENDU QU'un montant de 146 000 \$ est à combler à quelques mois de leur procès.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 100 \$ soit accordé.

### **2017-08-216 Colloque de zone ADMQ**

---

ATTENDU QUE le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu le 14 septembre à Scotstown;

ATTENDU QUE Mme Guylaine Blais est membre de cette association;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 90 \$ pour les membres.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Guylaine Blais soit autorisée à y assister.

### **2017-08-217 Défi Carrière-Mégantic**

---

ATTENDU QUE la MRC du Granit et la SDE du Granit organisent une conférence de presse sur le *Défi Carrière-Mégantic* le 24 août à Lac-Mégantic;

(suite de la résolution #2017-08-217)

ATTENDU QUE cette conférence de presse vise à lancer officiellement les activités du nouveau programme pour les deux prochaines années.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE M. le maire soit autorisé à y assister.

### **Dépôt des listes**

---

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 8 juillet au 11 août 2017, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1<sup>er</sup> au 31 juillet est également déposé.

### **2017-08-218 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 15 août 2017 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201700390 à #201700440 sont émis.

### **Période d'information**

---

Le maire répond aux questions du public.

### **2017-08-219 Bâtiment de rangement au dépôt municipal**

---

ATTENDU la résolution 2017-05-139 permettant l'installation d'abris appartenant à la municipalité au dépôt municipal;

ATTENDU QUE le bâtiment de rangement doit être d'une grandeur minimale de 12' x 12' ou plus selon les besoins du dépôt municipal.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat de matériaux supplémentaires, s'il y a lieu, soient autorisés.

### **2017-08-220 Renouvellement du contrat de service pour le système téléphonique**

---

ATTENDU l'échéance du contrat de service pour le système téléphonique;

ATTENDU le plan d'entretien pour 5 ans (1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2022) proposé par GSC communication soit :

(suite de la résolution #2017-08-220)

- Mise à jour des équipements, incluant la main d'œuvre
- Service 24h/jour – 7 jours/semaine
- Pièces et main d'œuvre pour tous les équipements et composants
- Entretien préventif sur place 1 fois l'an
- En cas de bris majeur, service assuré de 2 heures
- Support téléphonique pour les techniciens administrateurs
- Garantie que tous les produits installés chez le client seront gardés en inventaire
- Prêt d'équipement sans frais en cas de bris
- Livraison d'équipement sans frais de transport
- Soutien téléphonique 24h/7jours/en français
- Tarif préférentiels pour les ajouts et les modifications

ATTENDU QUE le coût annuel est de 325 \$ avant taxes.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

#### **2017-08-221    Nommer un représentant de la municipalité pour « Mon dossier pour les entreprises »**

---

ATTENDU la création d'un profil de responsable des services électroniques dans l'espace personnalisé, confidentiel et sécuritaire «Mon dossier pour les entreprises» de Revenu Québec.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Guylaine Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**2017-08-222 Demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Région de Mégantic – travaux TECQ**

---

ATTENDU QUE des travaux de voirie et l'ajout d'une bibliothèque annexée au bâtiment de l'école de la Voie-Lactée sont prévus dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'un financement temporaire au montant de 628 530 \$ est nécessaire en attendant les versements de la subvention.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un financement temporaire est demandé auprès de la Caisse Desjardins de la Région de Mégantic.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaires trésorière soient mandatés pour la signature, pour et au nom de la municipalité, de tous documents et/ou contrats permettant de donner suite aux projets.

**2017-08-223 Appui à Bell Canada - programme Québec branché**

---

ATTENDU QUE Bell Canada a déposé le projet # 166 dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE ce projet de loi permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Bell Canada soit soutenu dans ses démarches.

**2017-08-224 Traîneau d'évacuation**

---

ATTENDU que les services de sécurité incendie sont responsables des évacuations hors route;

ATTENDU la possibilité d'un achat commun avec d'autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François d'un traîneau d'évacuation (4 saisons);

ATTENDU QU'une subvention est disponible pour l'achat d'équipements concernant le traîneau d'évacuation.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois est intéressé de participer à cet achat en commun.

QUE M. Ghislain Lambert soit nommé comme personne-ressource de notre municipalité dans ce dossier.

## **2017-08-225    Passage piétonnier face au 23 Principale Ouest**

---

ATTENDU la résolution # 2017-01-019 envoyée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, direction de l'Estrie (MTMDET), demandant entre autre qu'une traverse piétonne soit ajoutée devant le 12 rue Principale Ouest (route 212) là où les enfants traversent pour emprunter l'allée les menant à la cour d'école;

ATTENDU la réception d'une lettre datée du 2 mars 2017 provenant du MTMDET;

ATTENDU QUE, dans ladite lettre, une des deux options proposées est l'aménagement d'une avancée de trottoir face au 23 Principale Ouest, soit du côté sud de la route;

ATTENDU QUE le trottoir du côté nord de la rue Principale Ouest doit être aménagé de façon à donner facilement accès au passage piétonnier ;

ATTENDU QUE l'extension du trottoir change la position du piéton par rapport à la circulation et rend le passage plus sécuritaire.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une permission de voirie soit demandée auprès du Centre de services de Lac-Mégantic pour l'aménagement de l'avancée de trottoir et pour l'installation d'une balise piétonnière au centre de la rue.

QUE les frais encourus des travaux de voirie et de l'achat d'une balise piétonnière soient accordés.

QUE l'argent nécessaire soit pris au surplus.

QU'une copie de la résolution soit envoyée au MTMDET, direction de l'Estrie, afin qu'il prévoie la signalisation requise.

## **2017-08-226    Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Granit – classification de la route Chesham**

---

ATTENDU QUE l'entretien de la route Chesham située dans les municipalités de Notre-Dame-des-Bois et de Val-Racine est sous la responsabilité respective des dites municipalités;

ATTENDU QUE pour les nombreux touristes qui visitent le parc national du Mont Mégantic et qui souhaitent également voir le secteur Franceville, le parcours par la route Chesham est deux fois plus court que celui passant par Scotstown, La Patrie et Hampden (22 km vs 42 km);

ATTENDU QUE ces deux secteurs font partie intégrante d'un parc national ;

ATTENDU QUE le Parc national du Mont-Mégantic a comme objectif de doubler, d'ici les cinq prochaines années, l'affluence de visiteurs;

ATTENDU QUE cet objectif aura un impact significatif sur le volume de véhicules circulant sur la route Chesham et par conséquent sur l'état de la route, sur la pollution et l'émissions de CO2 ;

ATTENDU QUE des milliers de personnes empruntent la route Chesham tout au long de l'année ce qui représente un apport économique important;

(suite de la résolution #2017-08-226)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois a investi en 2010-2011 la somme de 197 300 \$ pour l'asphaltage de la portion de la route Chesham se trouvant sur son territoire;

ATTENDU QUE la route Chesham est présentement sécuritaire et en bon état et qu'il est important que cette situation demeure;

ATTENDU QUE lorsqu'une route appartenant au réseau local de niveau 1 ou 2 (chapitre 1 de la classification fonctionnelle du réseau routier) pénètre à l'intérieur d'une concentration de population, cette route est considérée appartenir au réseau local 1 ou 2 jusqu'à son raccordement à une route de classe supérieure ou de même niveau;

ATTENDU QUE la route Chesham accède à la route 212;

ATTENDU QUE le partage de la gestion des routes s'effectue par décret publié à la Gazette officielle du Québec, et que le gouvernement détermine ainsi les routes dont le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE la révision de la classification du réseau routier est arrimée dans le cas présent au schéma d'aménagement de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un processus d'échanges et de discussions entre les ministères et les MRC en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est appelée à revoir la classe des routes situées sur son territoire en fonction de la classification fonctionnelle.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande auprès de la MRC du Granit soit faite afin qu'elle modifie son schéma d'aménagement pour que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) gère et entretienne la route Chesham en lieu et place de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Val-Racine.

## **2017-08-227    Renouvellement du système de géolocalisation**

---

ATTENDU QUE le contrat de location du système de géolocalisation est échu;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) exige un système de géolocalisation pour les opérations de déneigement dans le contrat de déneigement avec la municipalité;

ATTENDU l'offre de contrat de location de la compagnie Focus au coût mensuel de 155 \$ avant taxes pour les mois où l'on utilise le système, soit habituellement de novembre à avril de chaque année, et ce pour les trois prochaines années;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'inspecteur en voirie, M. Ghislain Lambert, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de location.

**2017-08-228    Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution #2017-06-166.

**2017-08-229    Traitement de l'abrasif à l'Xtragrip**

---

**ATTENDU QUE** l'abrasif traité à l'Xtragrip est une solution efficace et écologique pour les opérations de déneigement;

**ATTENDU** la soumission de Sebcî concernant son produit de traitement de l'abrasif, l'XTRAGRIP, au coût de 9,21\$ tonnes métriques avant taxes pour 500 tonnes métriques;



(suite de la résolution #2017-08-229)

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la soumission no 6324 de Sebci soit acceptée.

### **2017-08-230 Demande de dérogation mineure – 150 chemin des Écureuils**

---

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Valence, propriétaire du lot 5 437 908, situé au 150 chemin des Écureuils, fait une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme l'implantation de la résidence principale avec une marge avant de 11,32 m au lieu de 12 mètres du côté du chemin Clinton et avec une marge avant de 10,76 m au lieu de 12 mètres du côté du chemin des Écureuils;

ATTENDU QUE la présente demande rendra conforme l'implantation du garage détaché (atelier) avec une marge avant de 9,48 mètres au lieu de 12 mètres;

ATTENDU QUE la construction du chemin des Écureuils n'est pas faite au centre du cadastre, mais plutôt décalée vers le sud;

ATTENDU QUE lors de la construction de la résidence en 1987, les mesures pour les marges étaient prises par rapport au centre du chemin;

ATTENDU QUE la résidence du demandeur est située à un peu plus de 18 mètres du centre du chemin des Écureuils;

ATTENDU QUE la même situation s'est produite avec la construction de la remise;

ATTENDU QUE le propriétaire a construit ces bâtiments de bonne foi avec l'information qu'on lui avait donnée lors des constructions;

ATTENDU QU'il y a des arbres entre les bâtiments visés par la demande et les chemins Clinton et des Écureuils;

ATTENDU QUE le chemin des Écureuils est un cul-de-sac avec seulement quelques propriétaires;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice à personne;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la dérogation mineure soit acceptée.

### **2017-08-231 Nomination du futur bâtiment annexé à l'école de la Voie-Lactée**

---

ATTENDU la résolution no 2017-03-077 concernant la signature d'un protocole d'entente entre le Domaine des Appalaches et la municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

(suite de la résolution #2017-08-231)

ATTENDU QUE ce protocole d'entente stipulait, entre autre, que le Domaine des Appalaches inc. s'engage à remettre une somme de 10 000\$ par année pour une période de 10 ans et ce dès l'année 2017;

ATTENDU QUE le Domaine des Appalaches souhaite que le futur bâtiment soit nommé au nom de l'ancêtre des propriétaires du Domaine des Appalaches inc., « Charles Valence »,

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le nom du nouveau bâtiment sera le Centre de loisirs Charles Valence.

### **2017-08-232    Activité de remerciement aux bénévoles - autorisation d'achat**

---

ATTENDU la résolution no 2017-07-208 concernant l'activité de remerciement aux bénévoles;

ATTENDU QUE l'épluchette de blé d'Inde aura lieu le 9 septembre dès 16 h à l'aréna et que le souper sera servi entre 17 h et 19 h;

ATTENDU la vente de bières, de boissons gazeuses et de jus lors de l'activité.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE toutes dépenses encourues pour l'activité soient approuvées.

QUE chaque bénévole aura droit à une consommation gratuite soit une bière, une boisson gazeuse ou un jus.

QUE les profits de la vente de bières, de boissons gazeuses et de jus soient remis en totalité au projet école-communauté.

### **2017-08-233    Remise d'une bourse – politique de la persévérance scolaire**

---

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique pour encourager la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE Mme Kamille Turgeon-Dion ainsi que M. Alexis St-Laurent ont remis une preuve qu'ils détiennent un diplôme d'études secondaires (DES).

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une bourse de 100 \$, comme prévu dans la politique, leur soit remise.

**2017-08-234 Achat de peinture pour jeu de palet (shuffleboard) à l'aréna**

---

Considérant la demande de citoyens pour faire peindre deux jeux de palets (shuffleboard) sur le plancher de béton dans l'aréna ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat de la peinture nécessaire soit autorisé.

**2017-08-235 Retenir les services de Guy Lebeau consultant – zonage agricole**

---

ATTENDU notre demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'inclusion et l'exclusion de terrain en zonage agricole ;

ATTENDU QUE selon l'avis préliminaire de la CPTAQ, notre demande devrait être refusée ;

ATTENDU notre résolution 2017-03-074 demandant une audience devant la commission ;

ATTENDU QUE notre demande d'exclusion a comme objectif de déplacer la zone industriel afin qu'elle soit plus accessible et plus attrayante pour de futur investisseur ;

ATTENDU QU'un refus à notre demande d'exclusion à la zone verte aura un impact négatif important sur le développement de notre municipalité ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de M. Guy Lebeau, consultant, qui a été commissaire à la CPTAQ pendant 23 ans et a occupé un poste de conseiller en aménagement pour l'Union des producteurs agricoles (UPA) durant 4 ans ;

ATTENDU QUE M. Lebeau propose une visite au bureau et sur le terrain afin de voir si notre demande est défendable auprès de la commission, au coût de 500 \$ + taxes;

ATTENDU QUE suite à cette visite, M. Lebeau nous fera une offre, pour la préparation du dossier et la représentation à l'audience, seulement s'il pense que notre dossier peut se défendre auprès des membres de la commission.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de service pour la visite de M. Guy Lebeau consultant soit retenue.

QUE la préparation de dossier et représentation à l'audience, soit retenue, uniquement si M. Lebeau croit que notre dossier a des chances d'être accepté par la commission.

**2017-08-236 Travaux de drainage au 45, Principale Est, en collaboration avec le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET)**

---

ATTENDU QU'il y a un écoulement d'eau qui provient du terrain situé au 45, Principale Est, et qui cause des problèmes ;

(suite de la résolution #2017-08-236)

ATTENDU QUE ces travaux pourraient être exécutés en collaboration avec le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) ;

ATTENDU que le MTMDET pourrait s'occuper de la signalisation, de fournir une scie à asphalte et deux hommes ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la part de la municipalité sera de fournir la rétrocaveuse, l'achat du matériel nécessaire, la location d'une perçeuse à béton, ainsi que des hommes.

### **2017-08-237    Ajournement de la séance pour quelques minutes**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit ajournée quelques minutes.

### **2017-08-238    Reprise de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit reprise.

### **2017-08-239    Ajustement de salaire pour la secrétaire-auxiliaire**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le salaire de la secrétaire-auxiliaire soit ajusté tel que discuté en table de travail.

### **2017-08-240    Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la présente séance soit levée. Il est 22h20.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière